



N° 1783 – IN 507

Notre référence : 01.0302.0431

Réponse du Conseil municipal à l'interpellation de M. Mathieu Houmard intitulée : « végétaliser la place de la gare ! »

Le Conseil municipal répond comme il suit aux questions de l'auteur de l'interpellation :

- Les CFF ont comme projet la mise en conformité LHand (loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées) de la gare de Moutier. Cela comprend principalement les accès aux trains (rampes d'accès et rehaussement des quais) et le renouvellement des voies. Il est également prévu le remplacement du tablier du passage inférieur routier à la rue de l'Est vers l'entreprise Pressor.

Afin de limiter les dérangements aux usagers, ces travaux avaient été prévus initialement en 2022 et 2023, parallèlement aux travaux de rénovation du tunnel ferroviaire du Weissenstein. Ceux-ci étant en attente d'une décision sur un recours à l'adjudication des travaux, les travaux CFF de la gare à Moutier sont actuellement prévus pour 2024 et 2025 (recours toujours pas réglé). Pour sa part, la Municipalité de Moutier a comme projet la requalification des espaces Nord et Sud de la gare.

- La requalification de l'espace Gare-Nord a déjà fait l'objet d'une étude urbanistique de base (voir ci-joint). Celle-ci a déjà été présentée à plusieurs reprises à la Commission de l'Urbanisme et aux citoyens lors de deux séances publiques, les samedis 7 et 14 septembre 2019 à la Maison prévôtoise. La plupart des nombreux visiteurs était des habitants ou des commerçants du secteur Gare. Ces travaux, ne pouvant pas être réalisés en même temps que ceux importants des CFF, pourront donc être exécutés au plus tôt que dès l'année 2026. L'étude définitive du projet de détail sera réalisée par un bureau spécialisé en 2025.

La requalification de l'espace Gare-Sud, nécessitant une étude urbanistique plus approfondie et une procédure beaucoup plus lourde (plan de quartier), sera reprise ultérieurement lors de l'élaboration du nouveau Plan d'aménagement local (PAL), dans le cadre du transfert de Moutier au canton du Jura.

- Comme le montre l'étude de base, les modifications des flux de circulation et la réorganisation du stationnement des bus et taxis amène déjà à la suppression de nombreuses places de parc sur la place de la Gare, qui seront en partie déplacées à l'Est de la Gare. Excepté la mise en place d'un arbre au centre de la place réaménagée, il paraît difficile de végétaliser davantage ce secteur. Par contre, une allée d'arbres pourra être recrée le long de l'Avenue de la Gare en partie Ouest. La plantation d'autres arbres sur l'espace public ou privé pourra encore être étudiée dans le cadre de l'élaboration du projet final, mais ceci au risque de la suppression d'autres places de parc.
- A ce stade, aucun coût n'a encore été calculé.
- Le projet final devra essayer de répondre au mieux aux attentes et sensibilités de toutes les parties concernées (population, politiques, commerçants, riverains, etc.) et, le cas échéant, des choix politiques devront être arrêtés.

Moutier, le 6 décembre 2022

Au nom du Conseil municipal

Le Président :

Le Chancelier :

M. Winistoerfer

C. Vaquin

Annexe : - Mentionnée

Dépôt : 26.09.2022
Traitement Bureau CDV : 10.10.2022
Développement/Urgence : NON/NON
Délai de réponse : 10.02.2023

Interpellation de M. Mathieu Houmard intitulée : « végétaliser la place de la gare ! »

Introduction

La place de la gare (*place Roland béguelin*) à Moutier est une zone très fréquentée par la population citoyenne, mais aussi par les pendulaires se rendant à leur emploi dans notre précieuse cité prévôtise. Elle est, pour ainsi dire, notre porte d'entrée et se doit de refléter le dynamisme de notre commune notamment en matière de résilience écologique. Il y a d'ailleurs aujourd'hui un projet en collaboration avec les CFF pour transformer la gare et ses alentours.

Maintenant, la place ne répond plus aux critères actuels d'ouverture et d'exemplarité de notre ville. Elle n'est entourée, à l'avant comme à l'arrière, que de parkings. De plus, durant les hautes saisons la température grimpe énormément rendant la zone peu fréquentable.

Une réduction maîtrisée des places de parcs due à la végétalisation pourrait également favoriser concrètement la mobilité douce.

Proposition

Le Conseil municipal est prié de donner des renseignements sur l'affaire suivante :

- Qu'est-il prévu dans le cadre du projet de transformation de la gare et de ses alentours ?
- Est-ce qu'il serait possible de donner un aperçu de l'avancement du projet au conseil de ville et éventuellement aux usagers de cette zone ?
- Est-ce qu'il est prévu dans le cadre du projet en cours de végétaliser la place de la gare ?
 - Si oui, est-ce que le Conseil municipal pourrait nous apporter plus de détails ?
 - Si non, le conseil municipal est-il disposé à intervenir auprès des CFF ou de diverses sociétés pour végétaliser la place de la gare ?
- Le cas échéant, quelle serait l'estimation des coûts d'une végétalisation convenable de la place de la gare ?
- Quels impacts la réalisation concrète d'une végétalisation convenable pourrait avoir sur le trafic routier de la place/de l'avenue de la gare ? Combien de places de parcs devraient alors être supprimées ?

Urgence

L'urgence n'est pas demandée.

Moutier, le 26 septembre 2022

Signature (s) :

Groupe « PSA », 1^{er} signataire : M. Mathieu Houmard (1)

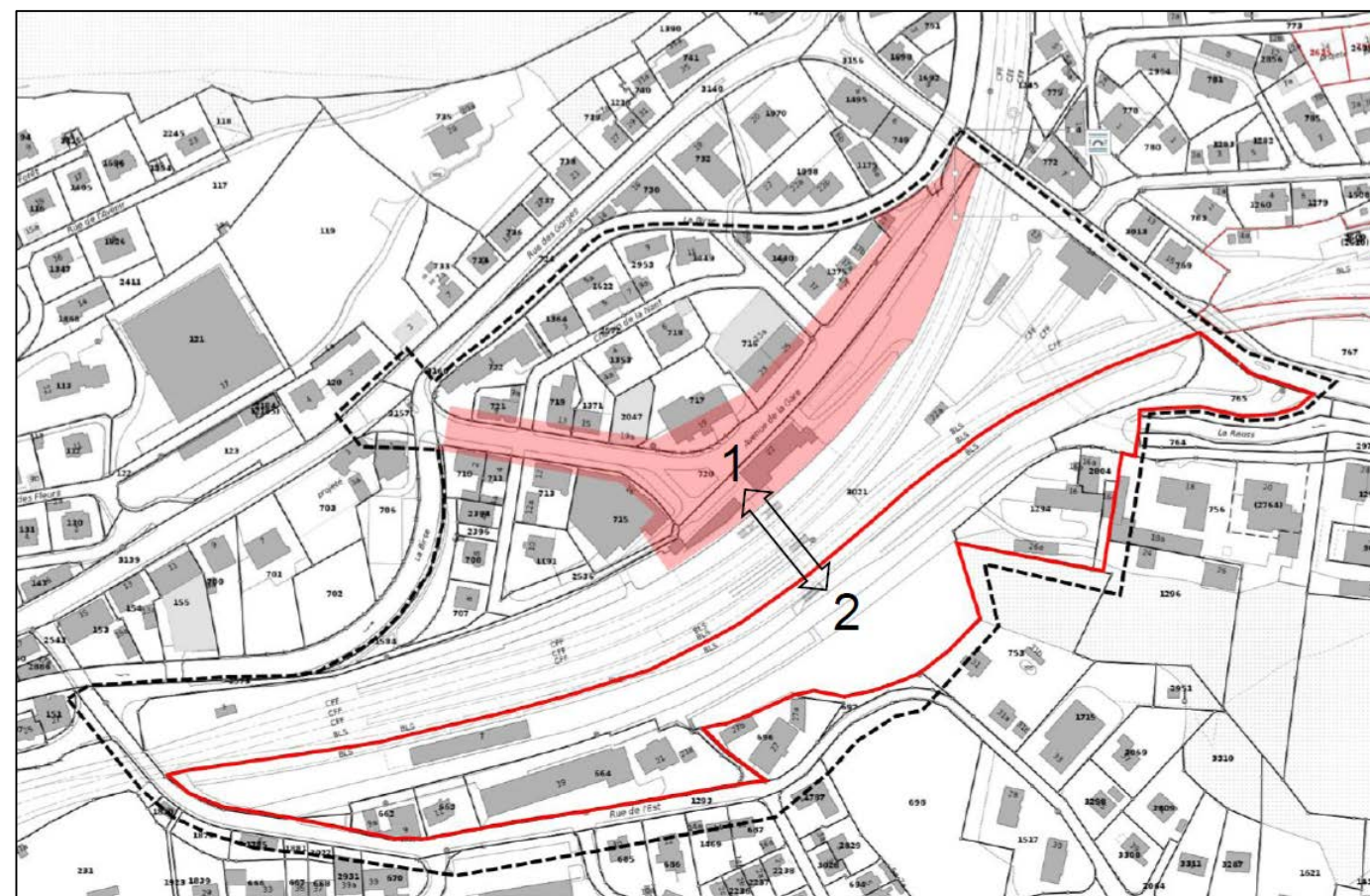
Requalification de «l'Espace Gare-Nord»

La requalification des «Espace Gare-Nord et Espace Gare-Sud» figure parmi les objectifs prioritaires inscrits dans la conception directrice Moutier 2030.

L'Espace Gare est divisé en deux parties distinctes qui forment un ensemble séparé par les voies de chemin de fer.

La présentation concerne l'Espace Gare-Nord.

Bien que les planifications soient distinctes dans les procédures et dans l'évolution temporelle, l'objectif consiste à obtenir une synergie par une interface Nord-Sud.



Périmètres

Noir : Périmètre du quartier de la Gare

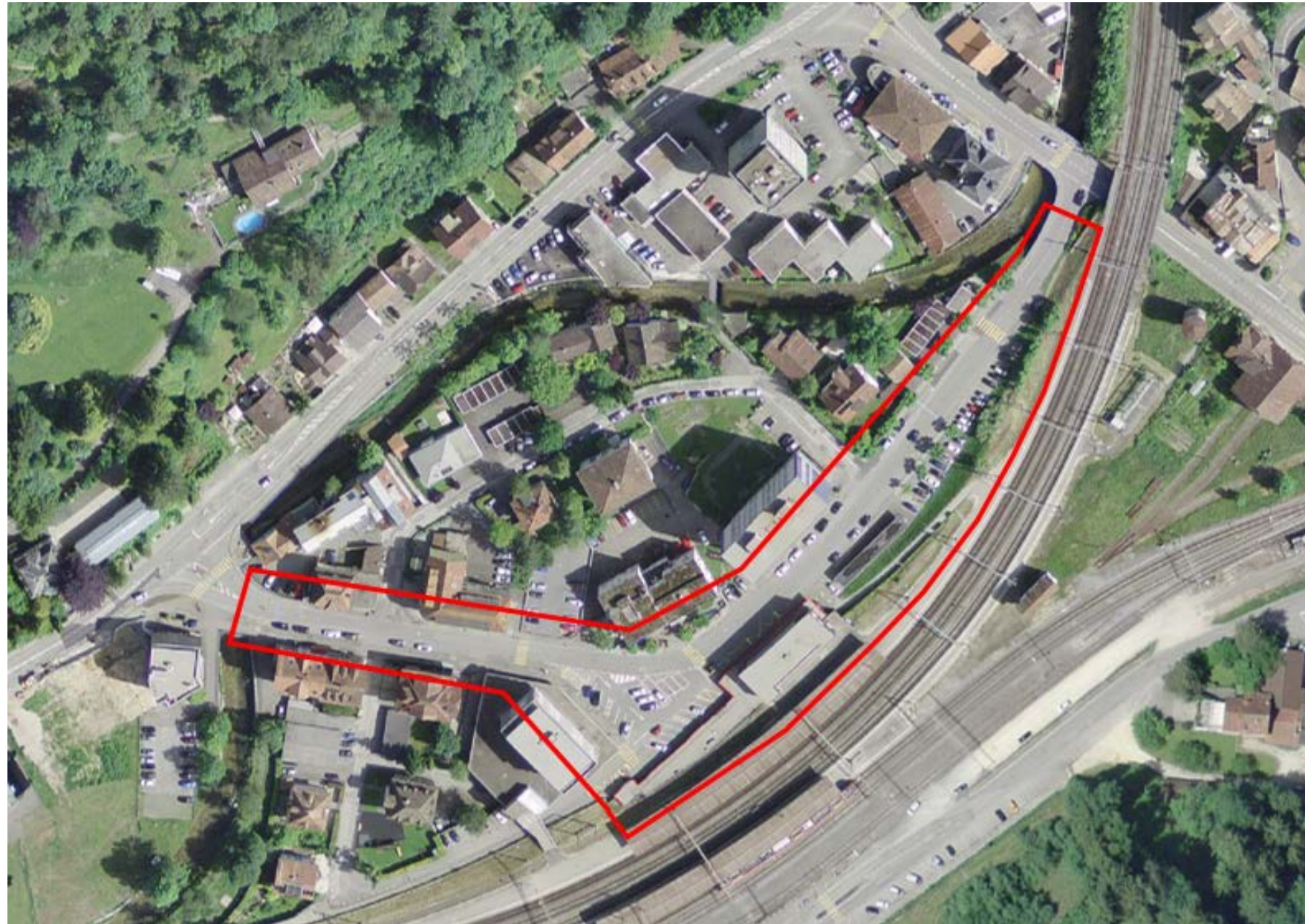
1 Espace Gare-Nord

2 Espace Gare-Sud

1^{ère} Partie Projet de requalification de l'Espace Gare-Nord



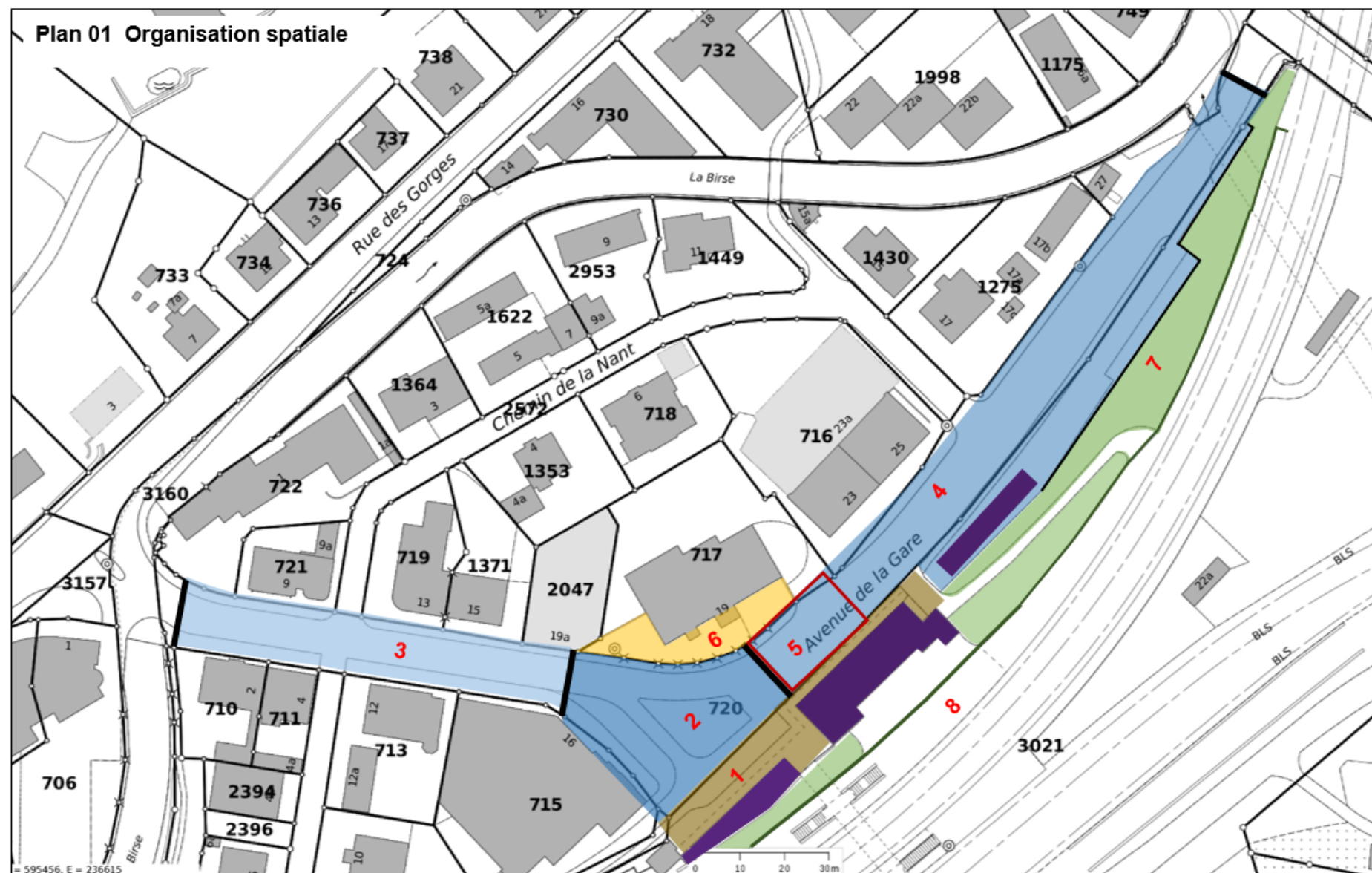
Périmètre de l'Espace Gare-Nord



Organisation spatiale

Légende

- 1 Esplanade de la Gare
- 2 Place de la Gare
- 3 Avenue de la Gare ouest arborisée
- 4 Avenue de la Gare Est – Parking Gare-Nord
- 5 Arrêt CarPostal
- 6 Terrasse du restaurant
- 7 Contreforts herbeux (terrain sec)
- 8 Perron



Etat actuel 2017 / Photographies

Place de la Gare

Actuellement l'espace est essentiellement occupé par le stationnement et par le trafic motorisé. Les personnes qui sortent de la Gare sont confrontées à un espace public chaotique, sans qualité urbaine et relativement dangereux pour les piétons. Les arrêts de bus sont dispersés avec toutes les difficultés d'orientation que cela génère pour les utilisateurs.

Cet espace sans qualité est la première image de Moutier à la sortie de la Gare. Ni attractive ni engageante elle n'est pas la meilleure carte de visite de la ville.

Avenue de la Gare partie Est

Vaste surface asphaltée fortement dégradée
Essentiellement destinée au stationnement.
Espace public sans qualité d'un aspect déplorable.

Avenue de la Gare partie Ouest

Espace urbain qui présente des qualités urbaines indéniables mais vétuste et peu organisé.



Esplanade de la Gare



Vue sur la Place de la Gare depuis l'Avenue de la Gare Ouest



Place de la Gare



Avenue de la Gare Est



Avenue de la Gare Est



Parking Avenue de la Gare Est

Parking Place de la Gare



Avenue de la Gare Ouest



Avenue de la Gare Ouest



Objectifs

Organisation spatiale et fonctionnelle

Espace Gare-Nord comme chaîne modale

Co-modalité

Coexistence des modes de transport

Aménagement de l'espace public

Cohérence des cadences de dessertes

Coexistence avec la voiture dans l'espace urbain

Coexistence des usagers (voitures-bus – cyclistes – piétons)

Réhabiliter le sol comme première valeur de l'espace public



1 Entrée
Espace Gare-Nord

2 Réaménagement
Avenue de la Gare-Ouest

3 Réaménagement
Place de la Gare

4 Esplanade de la Gare

5 Réaménagement
Avenue de la Gare-Est

6 Entrée
Espace Gare-Nord

7 Interface Gare-Nord / Gare-Sud

Pour un espace urbain qui vise à:

Plafonner le nombre de places de stationnement



Réorganisation du stationnement pour ; libérer l'esplanade de la Gare et la Place de la Gare ; délimiter des aires de stationnement rationnelles et concentrées.

Dégager et requalifier les espaces publics



Revaloriser la qualité et la lisibilité des espaces publics ; réfection des sols ; mettre en valeur l'entrée/sortie de la Gare ; rendre l'espace Gare-Nord plus conviviale et plus attrayant.

Orienter le trafic motorisé



Supprimer le trafic parasite ; favoriser l'utilisation des routes cantonales qui peuvent absorber une charge de trafic importante, supprimer la traverse Ouest-Est sur l'Avenue de la Gare.

Favoriser la coexistence des piétons – cyclistes – automobilistes



Limiter la vitesse des véhicules par des régimes de vitesses adaptés ; zone de rencontre (20 km/h) sur la Place de la Gare et zone 30 km/h sur l'Avenue de la Gare et sur le Chemin de la Nant.

Améliorer la Co-modalité des transports



Réorganiser le stationnement des bus et des taxis et favoriser la proximité, la lisibilité et l'accès aux transports publics et de manière générale, favoriser la cohérence des usages.

Concept

Avenue de la Gare et Place de la Gare

Légende

- 1 Avenue de la Gare Est
- 2 Avenue de la Gare Ouest
- 3 Place de la Gare
- 4 Esplanade de la Gare
- 5 Arrêt de bus
- 6 Gare et commerces
- 7 Buvette et kiosk
- 8 Parking deux-roues
- 9 Tilleul
- 10 Perron



Circulation / Stationnement

Avenue de la Gare et Place de la Gare

Légende

1 Stationnement 15P

2 Stationnement 24 P

3 Stationnement 4 P

4 Stationnement 4 P

5 Arrêt de bus

6 Gare et commerces

7 Stationnement limité 7 P ● P Handicapé

8 Stationnement Avenue de la Gare Ouest 9 P

9 Stationnement deux - roues

10 Taxi 2 P

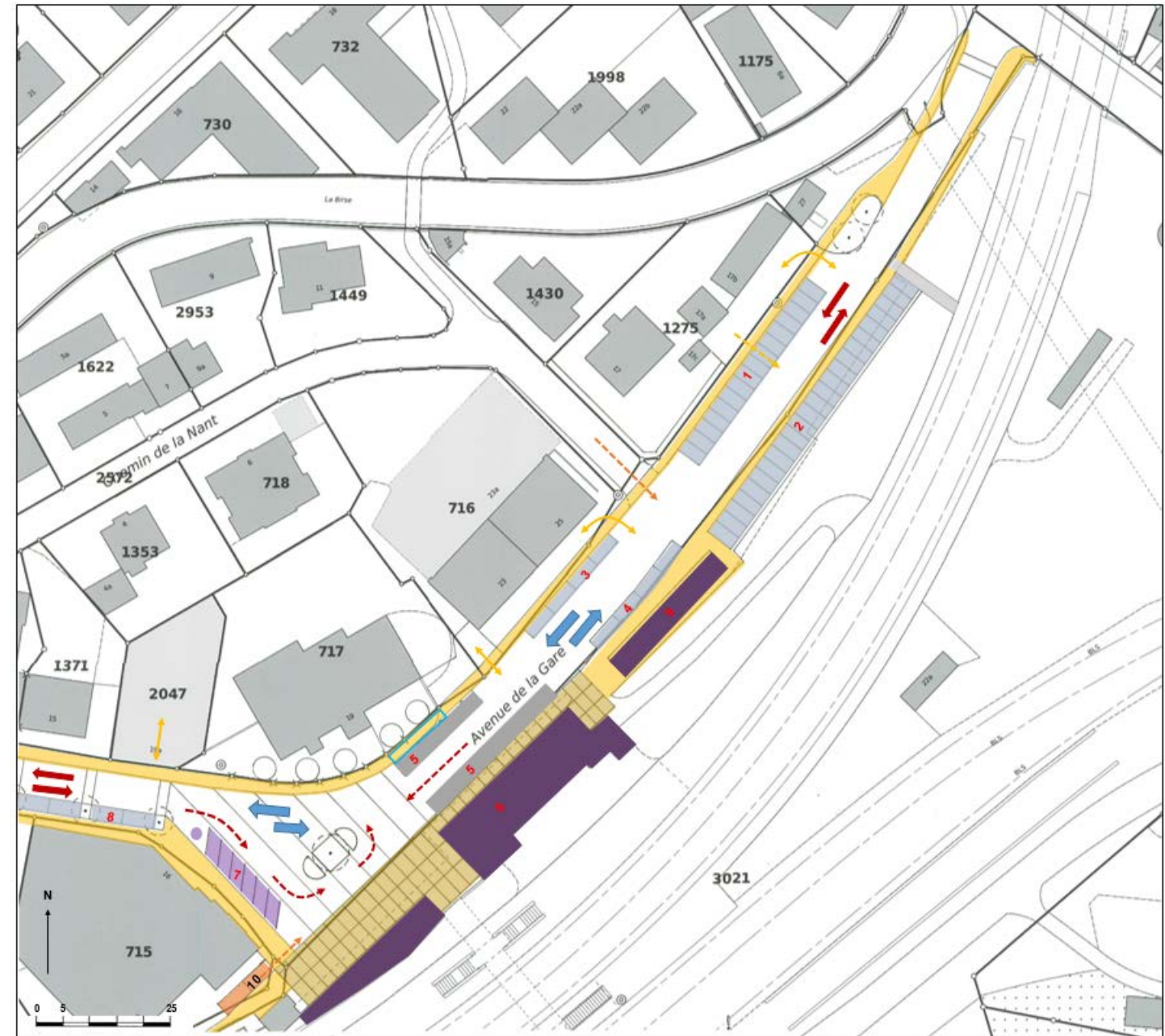
Rouge : Circulation sur l'Avenue de la Gare

Jaune : Accès privés / bordiers autorisés

Orange : Circulation à sens unique Ch. Du Nant

Bleu : Bus

Traitillé : Circulation à sens unique



Concept

Avenue de la Gare Ouest et Place de la Gare



Stationnement

Bleu : Zone Bleu 9 P

Violet : Stationnement limité à ¼ heure 7 P

Jaune : Taxi

Circulation

Rouge : Circulation sur l'Avenue de la Gare

Jaune : accès privés et bordiers autorisés

Orange : Circulation à sens unique sur le Chemin de la Nant

Bleu : CarPostal

Traité : Sens unique

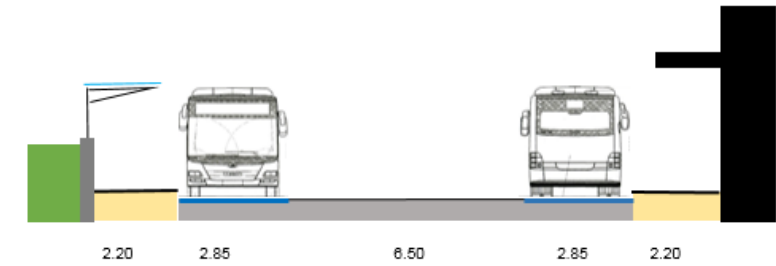
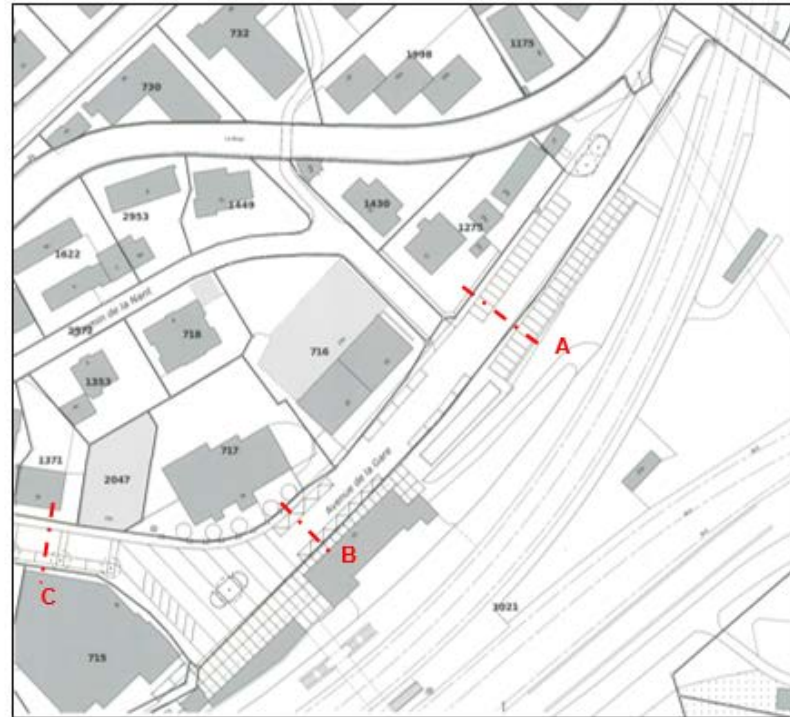


Mesures

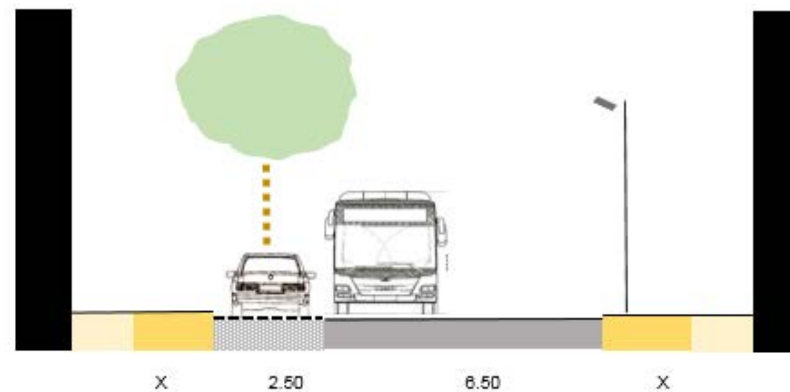
Arrêt CarPostal

Avenue de la Gare Ouest

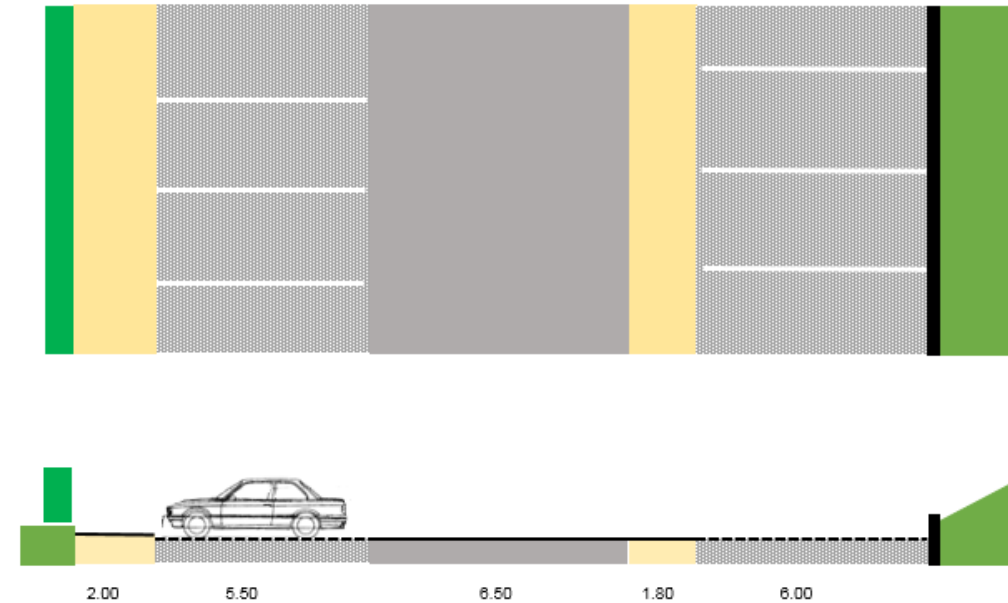
Avenue de la Gare Est



Arrêt CarPostal Profil B 1 : 100

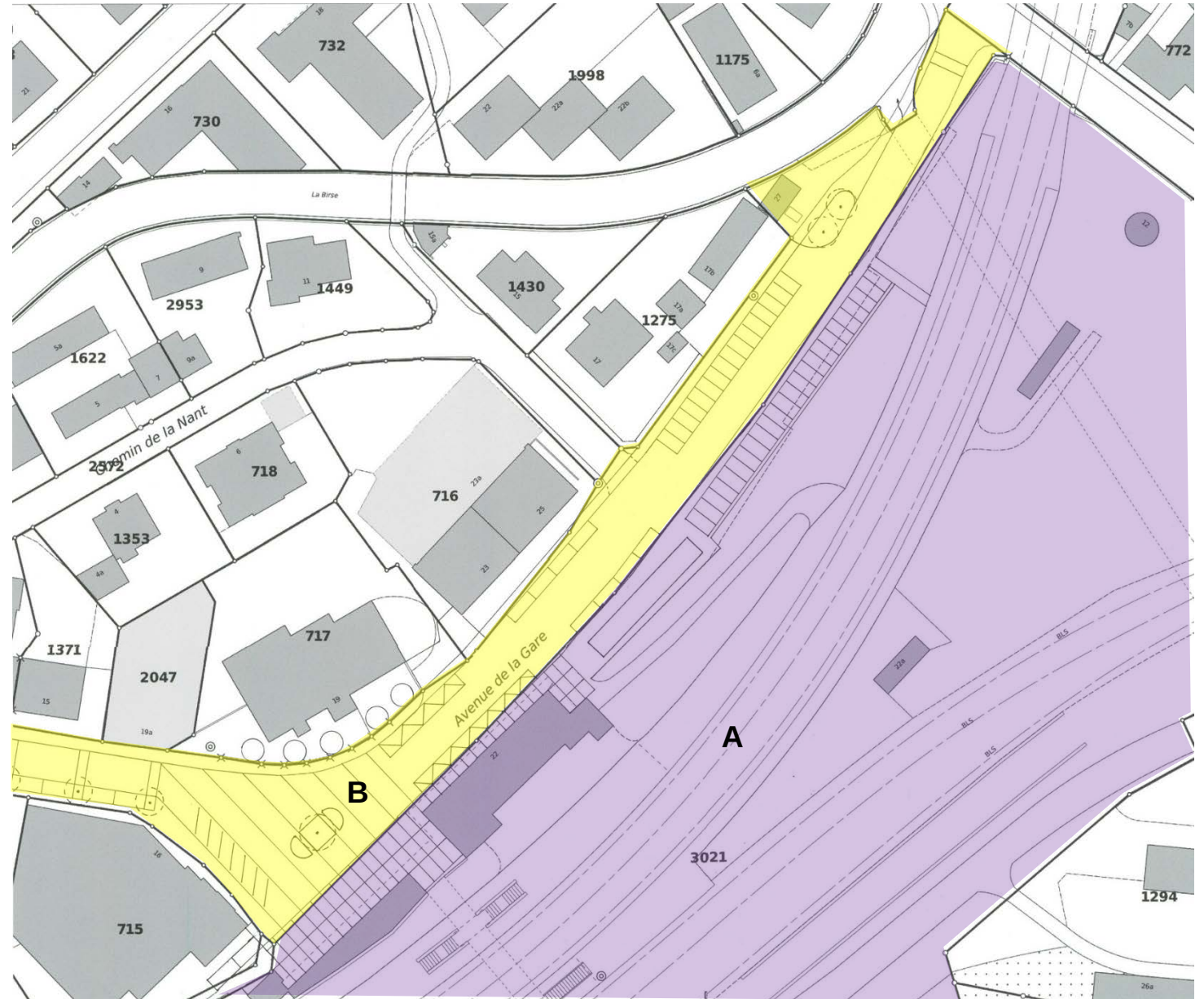


Avenue de la Gare Ouest Profil C 1 : 100



Stationnement Avenue de la Gare Est Profil A 1 : 100

B Municipalité



Circulation

Légende

- 1 Route cantonale
- 2 Avenue de la Gare Ouest
- 3 Avenue de la Gare Est
- 4 Place de la Gare
- 5 Chemin de la Nant
- 6 Arrêt CarPostal
- 7 Taxi
- 8 Entrée et sortie de zone
- 9 Circulation interdite Taxis exceptés

Ligne continue : Circulation à double sens

Ligne traitillée : Circulation à sens unique



Régime de circulation

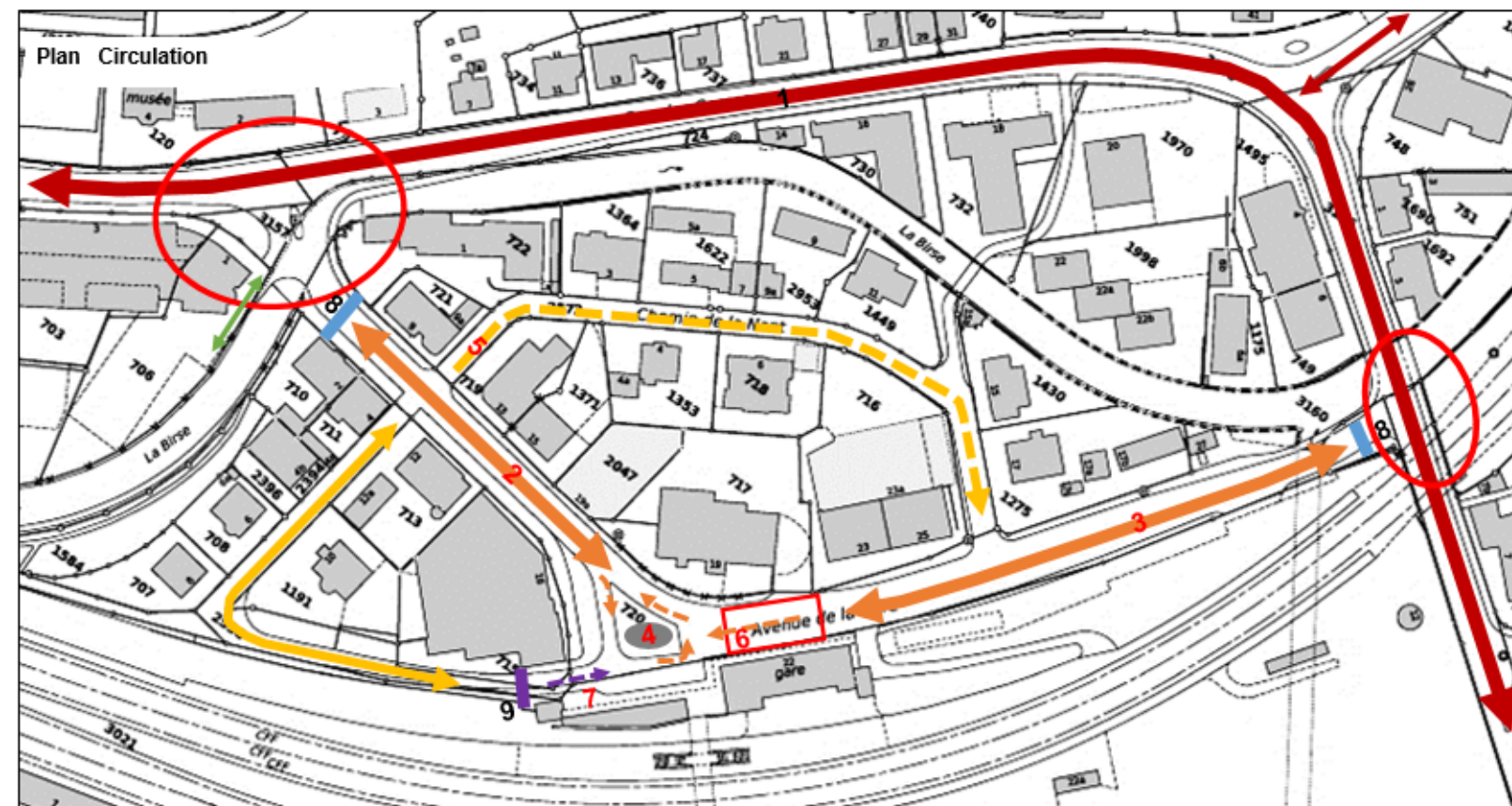
Variante 1

A Zone de rencontre sur la Place de la Gare 20 km/h

A1 Zone 30 km/h sur l'Avenue de la Gare Est et Ouest et sur le Chemin de la Nant

Variante 2

L'ensemble du secteur en zone 30 km/h



Places de stationnement publics

Légende

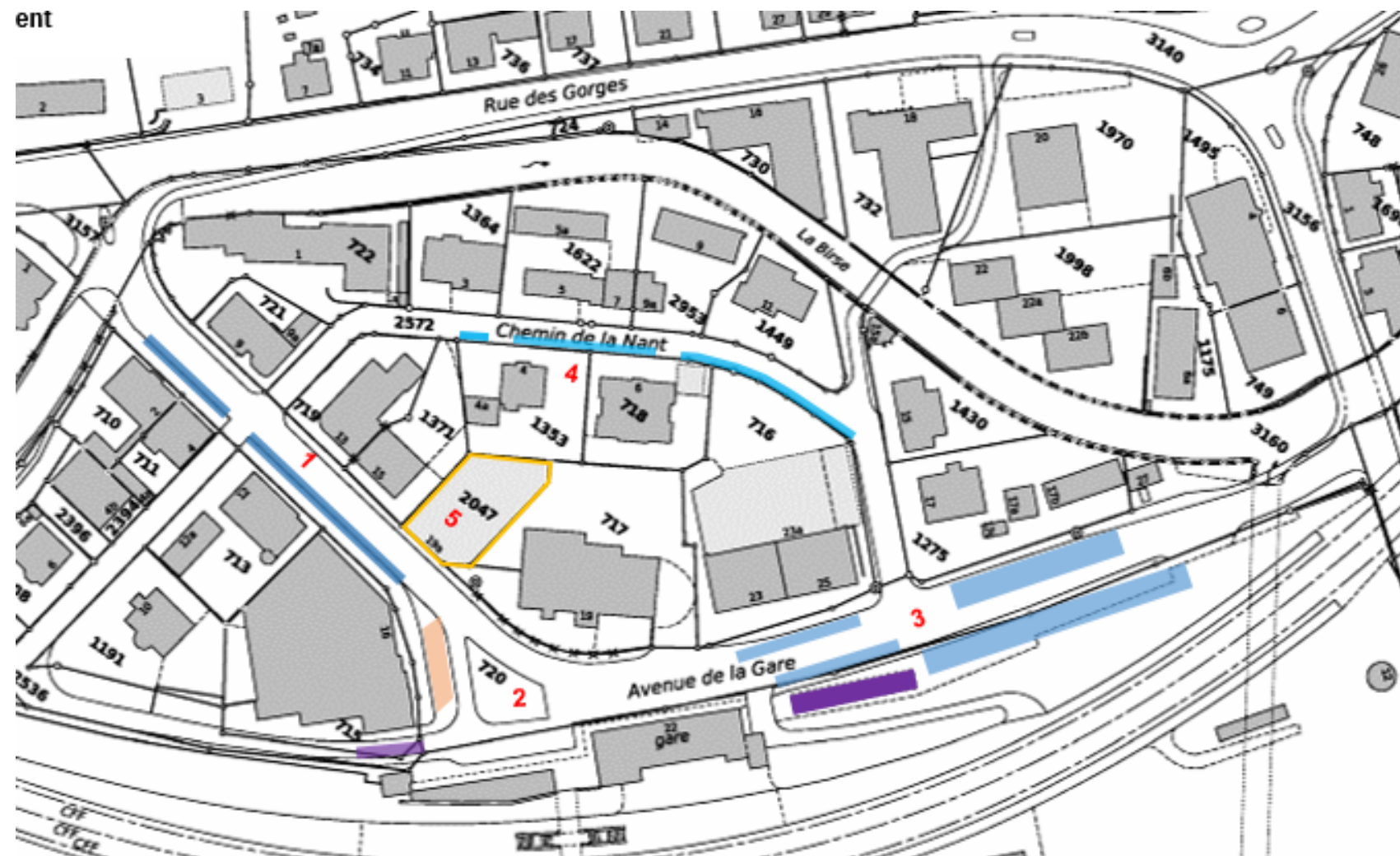
- 1 Avenue de la Gare Est 47 P
- 2 Place de la Gare 7 P
- 3 Avenue de la Gare Ouest 9 P
- 4 Places du Chemin de la Nant 16 P
- 5 Places privées à disposition publique 17 P

Total P1, 2, 3 : **63 P**

Total P1, 2, 3, 5 : **79 P**

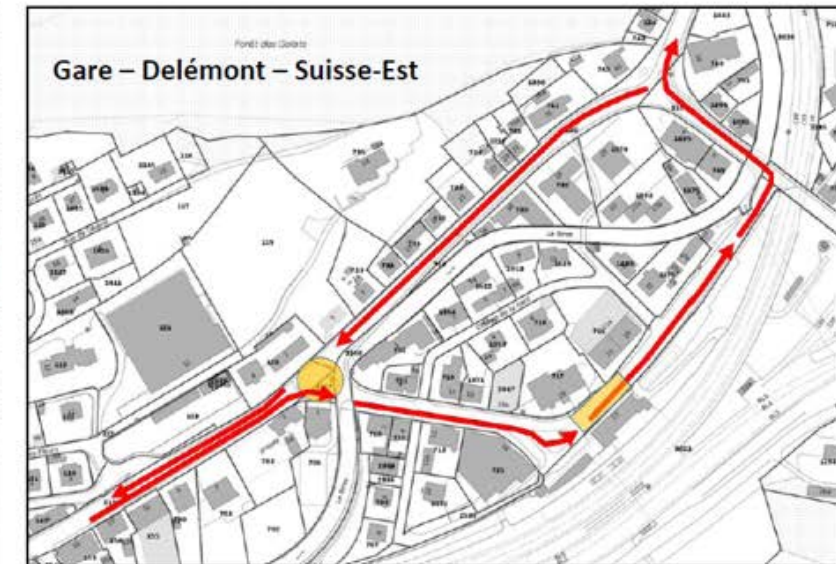
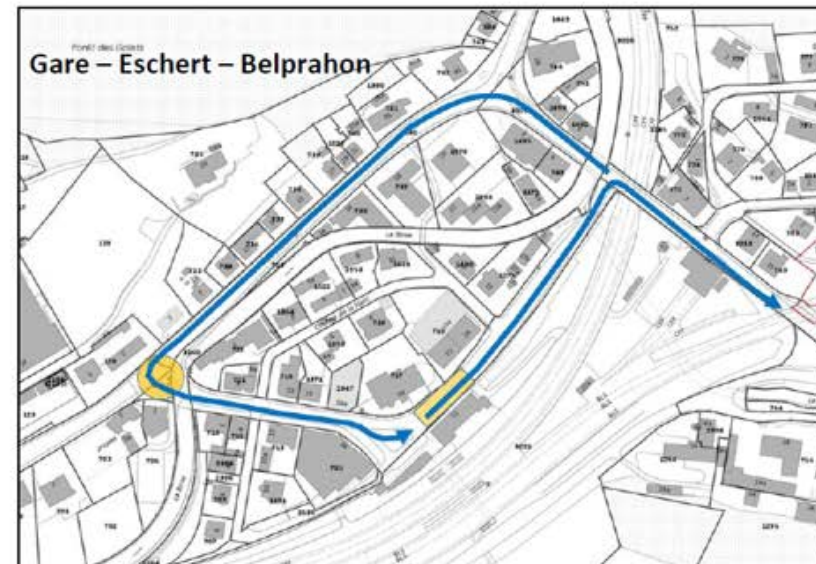
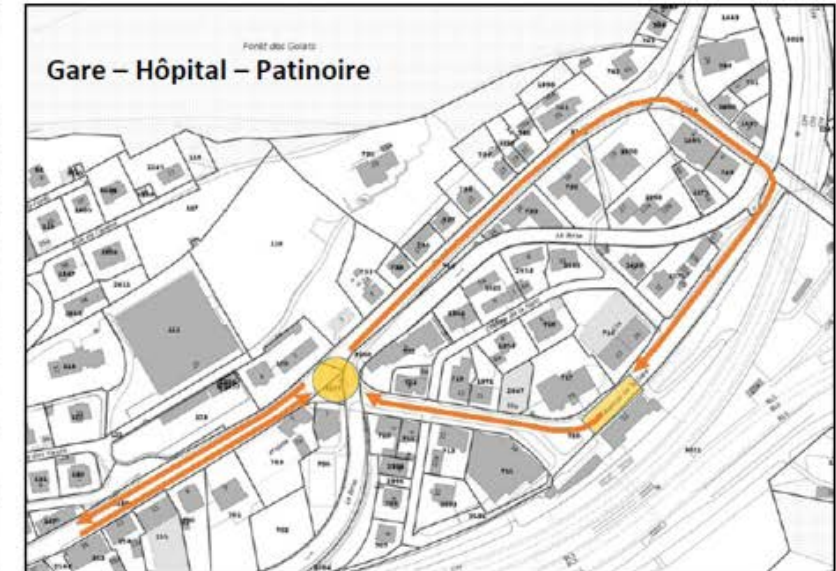
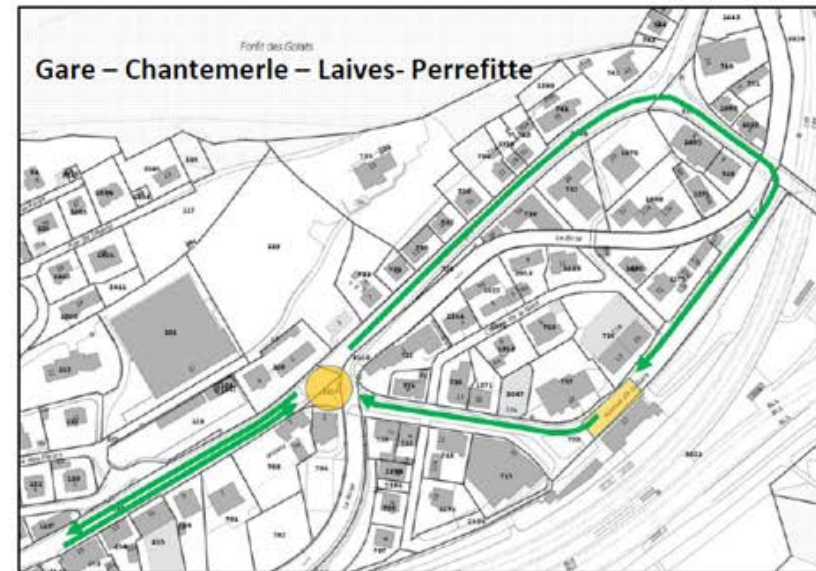
Total P1, 2, 3, 4, 5 : **96 P**

Le concept vise à plus long terme l'aménagement des places de stationnement pour l'accès aux trains depuis l'espace Gare-Sud.



Arrêt CarPostal Circulation des bus

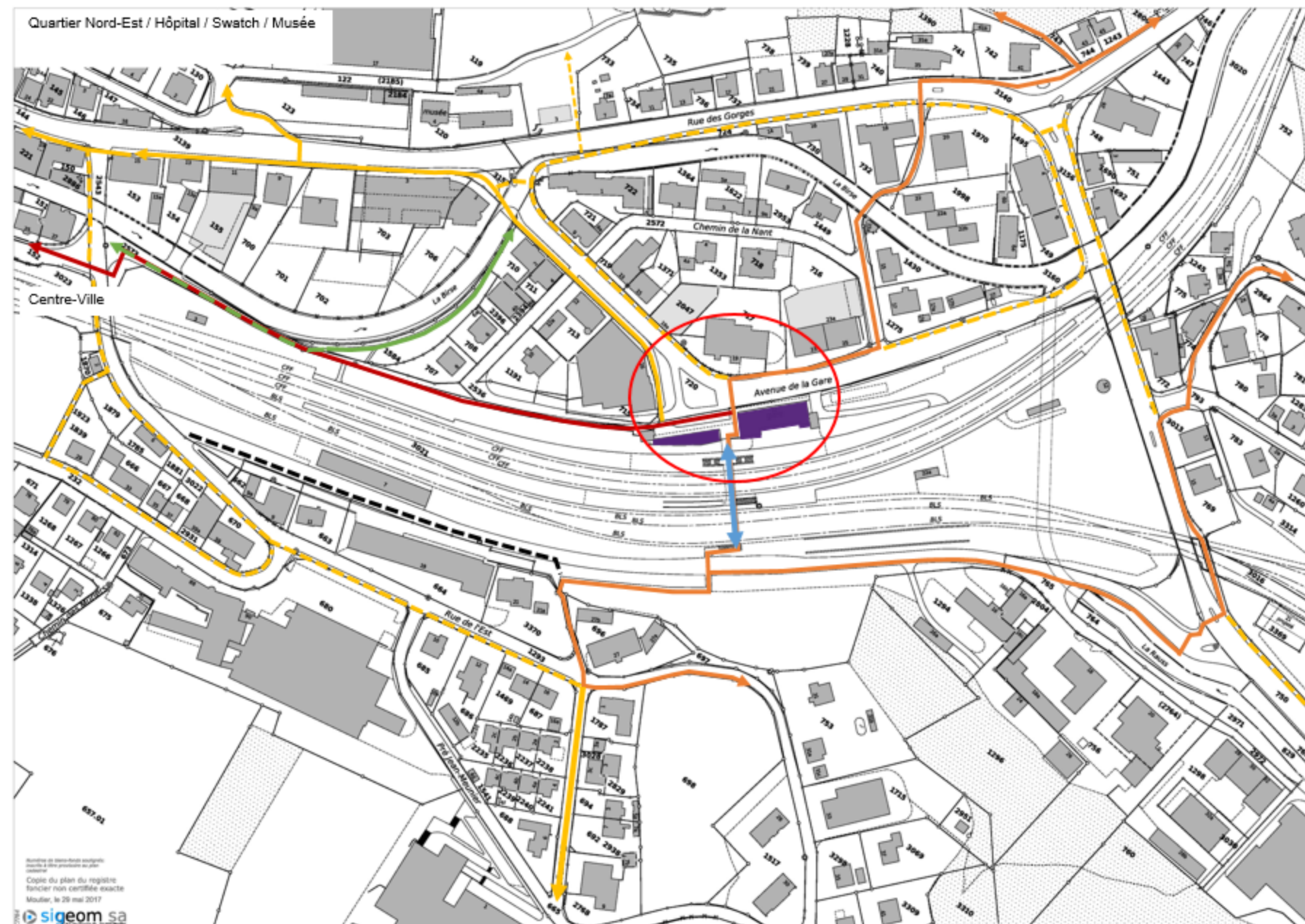
Les arrêts de bus sont concentrés au même endroit devant la Gare .
Il sont disposés selon l'orientation de leurs destinations



Réseau piétonnier

Légende

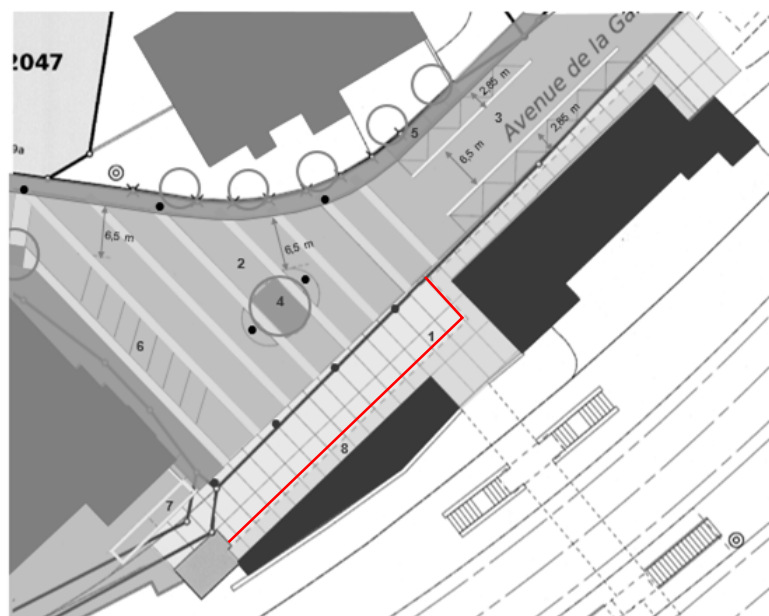
-  Réseau lié aux chemins pédestres
-  Axe piétonnier Gare – Centre-Ville
-  Axe Gare-Nord – Gare-Sud
-  Réseau interne d'importance
-  Réseau interne
-  Parc promenade
-  Non spécifié



Gare et Place de la Gare

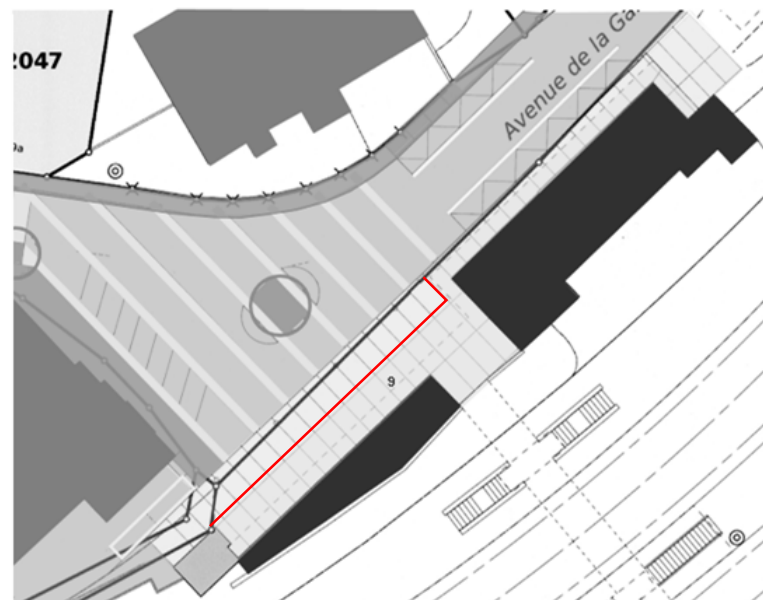
Légende Plan 1

- 1 Esplanade de la Gare
- 2 Place de la Gare
- 3 Arrêt de bus
- 4 Tilleul
- 5 Abribus
- 6 Stationnement limité (1/4 heure)
- 7 Taxi
- 8 Marquise



Plan 2

- 9 Potentiel pour un agrandissement de la marquise



Plan 3

- 10 Potentiel pour des agrandissements du bâtiment

